

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 — »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le discours de M. de Bismark, au Reichstag, sur le dévouement unanime de tous les Etats de l'Allemagne à la « grande idée » de l'unité allemande sous le sabre fédéral du roi de Prusse, a déjà commencé à porter ses fruits.

On écrit de Wurtemberg que, lorsque ce discours a été connu dans le royaume, l'agitation contre la loi militaire que la Prusse veut imposer au pays a redoublé. De nombreuses réunions publiques ont eu lieu pour protester énergiquement contre les allégations de M. de Bismark, et en faveur de l'autonomie wurtembergeoise.

L'effet du discours de M. de Bismark a été le même en Bavière. La majorité de la Chambre s'est réunie à Munich, chez l'un des membres les plus influents de l'assemblée. Elle a décidé qu'elle protesterait, dans sa première séance de rentrée, contre les faits avancés par M. de Bismark et contre les conséquences qu'il a voulu en tirer.

Dans la séance des Cortès de Madrid, du 5 mars, le maréchal Prim a renouvelé la déclaration faite par lui lors de la reconstitution du ministère actuel, c'est-à-dire que tous les ministres, à l'exception de l'amiral Topete, sont contraires à la candidature Montpensier.

M. Cerbera a demandé à M. Sagasta pourquoi il n'a pas fait démentir une prétendue dépêche du *Gaulois* disant qu'une ovation extraordinaire aurait été faite au duc de Montpensier.

Le ministre a répondu que le gouvernement n'attache aucune importance à de pareilles dépêches, et qu'il a avisé M. de Olozaga qu'aucune ovation n'avait eu lieu.

Les élections partielles aux Cortès sont jusqu'ici favorables au gouvernement.

Le *Constitutionnel* cite un passage du *Militärische Blätter*, de Berlin, extrait de la livraison du mois de février de ce journal. L'article de la revue prussienne dit que depuis la malheureuse expérience de la garde mobile en France et l'introduction du régime constitutionnel, qui désormais dispose à lui seul de l'armée française, il n'existe réellement en Europe d'autres puissances militaires que la Prusse et la Russie. Le *Constitutionnel* considère les sarcasmes des feuilles prussiennes à l'occasion de la garde nationale mobile comme n'étant pas dénués de fondement. Aussi, il conseille au gouvernement de revenir aux principes de la lettre impériale du 17 septembre 1866, exprimant l'idée que la garde nationale mobile fût commandée par des officiers de l'armée active, et que ses cadres fussent pris dans les dépôts des régiments de ligne. Il ajoute que les Allemands nous trouvaient plus redoutables avec la loi sur le recrutement de 1852 et des corps détachés de garde nationale. Il termine en conseillant aux Chambres d'aider le ministre de la guerre à appliquer un remède à la situation, et à ne pas laisser dire aux Prussiens que le régime constitutionnel est synonyme d'impuissance à l'extérieur.

LE COMTE DARU ET LE CONCILE.

Nous empruntons au *Journal des Débats*, qui lui-même cite le *Times*, les extraits suivants de lettres adressées par M. le comte Daru à des personnes actuellement à Rome :

« Paris, le 18 janvier.

« J'ai vu avec regret quelques-unes des choses qui se sont passées, et cependant je ne peux pas croire à de trop grandes imprudences de la part de la cour de Rome. On ne peut pas s'y aveugler assez pour supposer que le maintien de nos troupes serait possible le lendemain du jour où le dogme de l'infaillibilité serait prononcé. Nous voudrions les laisser à Rome que nous ne le pourrions pas.

« Il y aura un mouvement irrésistible de l'opinion en France, auquel il ne sera pas possible de ne pas céder. Certainement le saint-père le sait, le voit, le croit. Il se rendra, je l'espère, aux conseils plus modérés des plus illustres membres de l'Eglise de France.

« Recevez, etc. DARU. »

« Paris, le 5 février.

« Je vous remercie, monsieur, des renseignements que vous voulez bien me donner. Je crains que le parti en majorité dans le concile ne veuille abuser de ses avantages, et qu'il n'aille avec emportement vers le but.

« Les passions religieuses sont encore plus difficiles à manier que les passions politiques. J'honore beaucoup la résistance que leur oppose la ferme attitude de la minorité des évêques, et je la seconde de tous mes efforts.

« J'ai envoyé à plusieurs reprises les instructions du gouvernement à M. de Banneville, qui me tient au courant de tout, et par

sa bouche j'ai fait entendre la vérité au cardinal Antonelli.

« Il est bien évident que tout peut être remis en question par la conduite des prélats italiens, espagnols, missionnaires et vicaires apostoliques, qui semblent vivre dans un monde à part. Il est bien évident que l'on peut nous rendre impossible le maintien de notre garnison à Rome aussi bien que l'arrangement des affaires financières du saint-siège, dont j'étais si bien disposé à m'occuper, que l'on peut infirmer gravement les engagements concordataires, dont la propagande ne paraît pas tenir le moindre compte, et briser le pacte qui nous unit.

« J'en ai prévenu le cardinal ; je ne cesserai pas de lui représenter le danger de la position dans laquelle il se place et il nous place ; mais je ne suis pas sûr que ces représentations soient écoutées ; on ne raisonne pas, on se laisse entraîner aux ardeurs du moment. Si la minorité peut gagner du temps, elle fera ce qu'il y a de mieux à faire dans ce moment-ci. Le parti révolutionnaire qui se remue depuis quelque temps nous donne ici un peu d'embarras. Il conspire et semble vouloir agir prochainement.

« Combien on est aveugle à Rome, si l'on ne s'aperçoit pas qu'on lui donne des armes, que là est le danger ! que briser la force conservatrice en face d'un tel péril est un acte insensé ! que compromettre la religion par des *Syllabus*, c'est jouer le jeu de ceux qui l'attaquent audacieusement tous les jours à visage découvert, dans leurs paroles comme dans leurs écrits ! Je crois que les complots révolutionnaires ne réussiront pas et que ces tenta-

FEUILLETON.

JE SUIS BIEN MALHEUREUSE !...

PAR ARMAND LAPOINTE.

(Suite.)

Qu'edt répondu une femme qui ne se fût pas crue comme Mme Villiers la plus infortunée des créatures ?

— Tu me demandes une demi-heure, je t'accorde une heure ; mais chaque minute en moins de cette heure te vaudra un baiser.

Qu'edt fait Léon en entendant ces bonnes paroles ? Ou il fût sorti, enchanté de la tolérance de sa femme, et ne fût pas resté un quart-d'heure absent.

Ou — ce qui est plus probable, — il eût jeté le cigare dans la cheminée, ne fût pas sorti, et Mme Villiers eût eu la joie d'une de ces bonnes soirées intimes qui s'écoulent si vite dans de douces confidences, dans de charmantes causeries ; une de ces soirées qui sont les fêtes du mariage et apportent des lendemains rayonnants.

Mais c'est ce que ne fit pas Camille ; elle tourna le dos à son mari, qui s'approchait d'elle le sourire aux lèvres, et lui répondit de ce ton qui ne souffre pas de réplique :

— Je vois, monsieur, que vous préférez votre cigare à votre femme ! Allez, je ne vous retiens pas.

Léon eut un mouvement d'impatience et se dirigea vers la porte ; puis il revint sur ses pas, prit la main de sa femme qu'il reïnt malgré elle dans la sienne, et, se penchant vers son oreille qu'il effleura de ses lèvres, il lui dit à mi-voix :

— Camille, ma chère Camille, veux-tu sortir avec moi ?

L'enfant gâtée ne fut point émue de ce ton de tendresse, de ce retour vers elle qui dénotaient chez Léon une bonne nature et un sincère amour ; elle ne vit que l'obstination de son mari, son refus de la satisfaire, un défaut de plus, et retirant brusquement sa main, alla se jeter dans un fauteuil et répondit à Léon :

— Je craindrais de vous gêner. Bonsoir !

Léon prit froidement son chapeau et sortit en songeant que tout n'était pas rose dans le mariage.

Si un mari doit appliquer toute son intelligence à éviter que sa femme n'établisse jamais aucune comparaison qui puisse lui être défavorable, de son côté, toute femme qui a l'intelligence du cœur, doit fuir avec soin ces tracasseries mesquines, ces exigences ridicules, ces aigreurs de caractère qui font regretter au mari la vie de garçon ; là est le secret du bonheur dans le mariage !

Au moment où Léon sortait de chez lui, laissant Ca-

mille en proie à des chagrins assez peu fondés, mais très-réels pour Mme Villiers, le tentateur, qui choisit toujours les occasions favorables, franchissait le seuil du coquet appartement de la rue de Choiseul, sous la forme d'un splendide bouquet de violettes de Parme, parmi lesquelles l'œil pouvait facilement découvrir un papier azuré qui essayait de se confondre avec la couleur de la fleur parfumée.

Une femme de chambre vint placer le bouquet perfidement sur un guéridon, à deux pas de Mme Villiers, et, voyant Camille absorbée dans sa pensée, se retira discrètement.

Au bruit que fit la camériste en fermant la porte, Mme Villiers se retourna et aperçut le bouquet ; deux larmes roulaient encore sur ses joues empourprées. D'où venaient ces fleurs ? Probablement le diable lui souffla quelque parole à l'oreille, car un léger sourire se dessina sur ses lèvres, et elle tomba dans une profonde méditation.

Que se passait-il dans ce cœur de femme qui se croyait sacrifiée ? Était-ce une espérance ? Était-ce un regret qui naissait dans ce jeune cerveau ? Était-ce une comparaison ?

L'Écriture sainte dit quelque part : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ! » Nous faisons une variante à ces paroles, et nous disons : « Il est mauvais qu'une

femme soit seule en face d'un bouquet qui ne vient pas de son mari ! »

Camille n'avait pas encore touché aux fleurs ; mais son bras, jusque-là inerte le long du fauteuil, allait saisir le bouquet lorsqu'on annonça le docteur Brian.

III.

Le docteur Brian était l'oncle maternel de Léon. La nature avait été prodigue envers ce vieillard qui, âgé de soixante-dix ans, conservait une merveilleuse santé, et joignait aux plus aimables qualités de la vieillesse toutes les richesses du cœur que l'on ne rencontre pas toujours chez l'homme de vingt-cinq ans : bon, doux, aimable, tolérant, d'une très-grande science et d'une expérience plus grande encore, il avait eu le privilège de vieillir sans que ses amis s'en aperçussent. Veuf et sans enfants, le bon docteur avait reporté sur Camille toutes les chaudes affections d'un cœur que l'âge avait été impuissant à rendre égoïste, et, chose bizarre, Mme Villiers avait pour lui une affection toute filiale ; — il est vrai de dire que toutes les douloureuses jalousies de famille, les rivalités qui existent si fréquemment entre les parents de la femme et ceux du mari, et qui jettent parfois de si grandes perturbations dans les plus parfaites unions, ne s'étaient pas encore glissées dans le jeune ménage.

tives seront réprimées; mais ils sont un symptôme de l'état des esprits, et l'on devrait en tenir quelque compte à Rome.

» Recevez, etc. DARU. »

Ces lettres sont-elles bien authentiques? Le Français, tout en regrettant l'indiscrétion qui les a livrées à la publicité et en disant qu'elles sont entachées de certaines inexactitudes de détail, en confirme l'authenticité et la vérité pour le fond.

La Presse nous apprend que le gouvernement aurait eu plusieurs conférences avec le nonce du pape, tant aux Tuileries qu'au ministère des affaires; le gouvernement serait décidé à n'intervenir qu'au dernier moment dans les décisions du Concile. Il réserverait toute son action si, par hasard, l'assemblée des évêques voulait toucher, en les létrissant, soit au code civil, soit à l'origine des dynasties régnantes qui s'appuient sur le suffrage universel.

La dépêche suivante, à la date du 6 mars, est arrivée dimanche à Paris par la voie de Florence :

D'après l'Opinione, le comte Daru déclarerait que si le pape n'abandonne pas l'idée de faire discuter la proposition du dogme relatif à l'infailibilité, la France enverra au concile un ambassadeur, et si le pape refusait de le recevoir, la France délibérerait sur ce qu'elle aurait à faire.

Des informations de Rome, puisées à bonne source, démentent, d'autre part, les renseignements de l'Opinione, et déclarent que le gouvernement français s'est borné à demander au gouvernement pontifical d'user de ses droits concordataires, en envoyant un ambassadeur auprès du concile.

Le journal le Parlement aurait reçu de Vienne, par son service particulier, une dépêche télégraphique ainsi conçue :

« Les nouvelles officielles de Rome annoncent que le cardinal Antonelli oppose une fin de non-recevoir à toutes les représentations des puissances touchant le Concile.

» Le cardinal Antonelli déclare formellement ne pas pouvoir discuter des thèses, dont aucune puissance, ni même lui-même n'ont pas de connaissance officielle.

On lit dans le Français :

On prépare en ce moment, au ministère de l'intérieur, un nouveau mouvement préfectoral : ce mouvement répondra à l'esprit de la politique si énergiquement affirmée par le ministère depuis son arrivée aux affaires.

Il s'agit de s'entendre sur le sens de cette dernière phrase, dit la France.

Si elle nous présage des nominations dictées par la seule pensée de rompre avec les

traditions trop autoritaires de l'ancienne administration politique, rien de mieux.

Mais si l'on devait retrouver dans ces nominations nouvelles la trace des influences contre lesquelles nous avons déjà dû nous élever, elles cesseraient de répondre à ce que le pays attend du ministère.

Dans une nouvelle séance, tenue samedi, la commission chargée d'étudier l'organisation municipale de Paris s'est prononcée en faveur de l'adjonction de 20 membres, nommés par le gouvernement, aux membres du conseil municipal qui seraient élus par les Parisiens.

La minorité, restée fidèle au suffrage universel, aurait été — dit le Journal des Débats — de 7 contre 12; cette minorité se composerait de MM. Laboulaye, Martel, Léon Say, Denière, Louvet et Emile de Girardin.

Des adresses portant un grand nombre de signatures ont été envoyées à l'Empereur par plusieurs villes et municipalités.

Les signataires expriment leurs sentiments de gratitude pour l'énergie avec laquelle le gouvernement de l'Empereur a su réprimer toutes les tentatives de désordre et assurer la tranquillité publique.

LES CAMPS DE MANŒUVRES.

La France militaire annonce la réinstallation du camp d'Helfaut, mais en ajoutant qu'aucune décision définitive n'a encore été prise par le ministre de la guerre.

Nous sommes à même de compléter ce renseignement sommaire. Le camp d'Helfaut, qui a longtemps existé, est situé à quelques kilomètres de Saint-Omer. Autrefois, il s'y trouvait des baraques pour le logement d'une division. Le plupart de ces baraques ont disparu, et celles qui restent, aux trois quarts rompues, ne sont plus logeables. Des officiers du génie viennent d'être envoyés à Helfaut pour faire réparer le baraquement, de façon à y installer une brigade d'infanterie.

Les troupes en garnison dans le nord de la France iront successivement passer quinze jours à ce camp, afin de s'y exercer au tir à grandes distances et aux manœuvres d'ensemble, ainsi que cela se pratique depuis plusieurs années déjà, au camp de Saint-Maur, pour la garde impériale et les trois divisions d'infanterie de l'armée de Paris.

Le camp de Lannemezan, reconnu, paraît-il, insalubre pour des troupes y faisant un long séjour, recevrait, cette année, une organisation analogue à celle du camp d'Helfaut.

Enfin, le camp de Châlons n'aurait qu'une série.

Tout en félicitant M. le ministre de la guerre du soin qu'il apporte à continuer le développement de l'instruction de l'armée, nous nous permettrons de lui présenter quelques observations essentiellement pratiques.

Il serait fort à désirer que l'on donnât un peu plus d'extension au camp d'Helfaut, afin de pouvoir adjoindre à la brigade d'infanterie une batterie d'artillerie et deux escadrons de cavalerie au moins. Cela permettrait au général commandant la brigade de s'habituer à faire manœuvrer les trois armes combinées.

Cela est d'autant plus nécessaire, que les divisions formées en vue de la guerre comprendront actuellement, outre leur artillerie, un régiment de cavalerie. Or, les généraux appelés au commandement de ces divisions, proviennent presque en totalité de l'infanterie; ils seront donc, quel que soit leur coup d'œil, fort embarrassés pendant les premiers temps, pour employer avec l'effet le plus utile, les éléments combinés mis à leur disposition.

Combien ne seraient-ils pas plus décidés et plus manœuvriers, si, pendant la paix, ils s'exerçaient à des commandements analogues !

Le maréchal Niel, en créant deux séries au camp de Châlons, ce qui permettait de faire manœuvrer au moins six divisions d'infanterie et deux ou trois divisions de cavalerie, avait commencé à appliquer ce principe.

Il en eût été sans doute de même en 1870, sans la question d'argent; mais il faut à toute force faire des économies.

Cette question des camps de manœuvres acquiert aujourd'hui une importance capitale. Avec le fractionnement beaucoup trop grand de nos troupes dans quantité de petites garnisons, des corps en assez grand nombre passent des années sans être réunis; même les régiments qui tiennent en totalité garnison dans une même ville, n'ont pas à leur disposition de champ d'exercice assez étendu pour y faire des manœuvres d'ensemble et la petite guerre.

C'est seulement dans les camps que l'on peut tenir les régiments rassemblés en totalité et en continuelle activité.

C'est là qu'il peut acquérir un esprit d'ensemble qu'il serait à désirer de voir régner dans tous les corps.

Avoir été au camp la même année, est, pour des militaires, presque avoir fait une campagne côte à côte.

Toutes ces considérations nous portent à regretter le petit nombre de nos camps et à souhaiter leur prompt augmentation, surtout dans l'Est et à Lyon, où le camp de Sathonay n'est qu'une caserne, bien plus qu'un lieu de manœuvres.

L'Univers, le Monde, l'Union, la Gazette de France et le Français, c'est-à-dire tous les journaux catholiques de Paris, publient une note où il est dit que M. Gueyraud, consul général du Saint-Siège à Marseille, recevra, en monnaie pontificale, les sommes d'argent destinées au denier de Saint-Pierre.

L'Univers ajoute :

La mesure rigoureuse prise par le gouvernement français contre les monnaies pontificales fait un devoir aux catholiques de chercher à en diminuer les conséquences, par zèle pour l'honneur du Saint-Père livré aux injures du public, et dans l'intérêt des détenteurs de pièces romaines obligés de s'en débarrasser à perte.

Les personnes dévouées au Saint-Père ont avisé au moyen de mettre un terme à cet état de chose et de faire rentrer la monnaie papale en circulation.

Dans ce but, tous les prêtres et tous les catholiques zélés qui s'occupent de quêtes et de collectes pour le Denier de Saint-Pierre, sont invités à faire autour d'eux l'échange gratuit de ces monnaies, dans la proportion de leurs recettes, de manière à effectuer leurs envois à Rome en monnaie pontificale.

Nous sommes autorisés à recommander et à propager cette idée, facilement praticable, et à prévenir que les sommes centralisées en monnaie pontificale doivent être expédiées par le chemin de fer à M. Gueyraud, consul général du Saint-Siège à Marseille. On peut s'adresser aussi à Paris, rue Servandoni, 12, à M. Henri Poussielgue.

Dans un mandement du carême, qui est un modèle de langage épiscopal, Mgr l'archevêque de Paris écarte toutes les questions controversées pour mettre uniquement en relief les bienfaits de la religion. Nous détachons de cette éloquente lettre pastorale, datée de Rome, les extraits suivants :

« En nous plaçant dans les conditions de la grandeur morale et de la piété chrétienne, la religion nous dispose à vivre en paix avec nos semblables par la pratique de la justice et de la charité. Elle corrige et atténue ce qui divise les hommes, c'est-à-dire les passions, les intérêts, les prétentions rivales, toutes choses dont l'incroyance au contraire aggrave les fâcheux effets.

» Elle tempère les inévitables inégalités du monde social, parce qu'elle inspire aux puissants et aux riches la modération et la bienveillance, aux pauvres et aux faibles l'amour du travail et le sentiment énergique de la responsabilité; parce qu'elle instruit les chefs à commander avec douceur et discrétion, et les subordonnés à garder dans l'obéissance une fierté virile. Ni dureté en haut, ni servilité en bas; mais le respect et la charité partout : c'est ce que la religion demande et tend à faire prévaloir pour la paix et l'honneur des sociétés.

» Vous avez la faim et la soif du bonheur, et vous le cherchez sous sa forme la plus sensible, qui est bien celle du bien-être; c'est Dieu qui donne ces choses, en les attachant à certaines conditions, et selon les vues de sa sagesse.

Le docteur, qui n'exerçait plus la médecine que pour quelques vieux amis, venait de faire une absence de deux mois; il arrivait de Toulon où l'avait appelé une amitié de toute sa vie, celle de l'amiral T... dont la santé avait été gravement compromise à la suite d'une longue expédition. Deux mois de séparation de celle qu'il appelait sa chère fille, c'était beaucoup pour le vieillard; aussi, à peine arrivé, s'était-il empressé de changer de vêtements et de se rendre rue de Choiseul.

En entendant annoncer son oncle, Camille, oubliant un instant ses chagrins et sa rêverie, poussa un cri de joie, se précipita au-devant du vieillard, et livrant son front au baiser paternel du docteur, lui dit toute joyeuse :

— Ah ! bon oncle ! que je suis heureuse de vous voir !

— Et moi, donc ! répondit celui-ci, charmé de ce doux accueil en embrassant une seconde fois Camille.

Mme Villiers débarrassa le vieillard de sa canne et de son chapeau, et, le prenant par la main, lui offrit la meilleure place au coin du foyer.

— Et Léon ? demanda le docteur.

— Le nom de son mari réveilla tous les chagrins de Mme Villiers; une larme se montra entre ses cils noirs, et, honteuse de ne pouvoir dissimuler sa souffrance, elle cacha sa tête dans ses mains.

Le docteur Brian se leva avec une vivacité merveilleuse, et, faisant un tendre effort pour disjoindre les deux mignonnes mains qui voilaient la figure de Camille, il s'écria tout ému :

— Tu pleures, chère enfant ! Est-ce que Léon est malade ?

— Non, mon bon oncle, — articula faiblement la jeune femme, — et, la digue étant rompue, elle donna un libre cours à ses larmes.

Ce fut à ce moment que le vieillard aperçut le bouquet placé dans le rayon lumineux de la lampe; un seul coup d'œil lui suffit pour entrevoir le papier mal dissimulé au milieu des fleurs.

— Oh ! oh ! pensa-t-il, j'arrive à temps !

Et, s'approchant son fauteuil de celui de Camille, il allongea le bras derrière elle et s'empara facilement du billet azuré.

— Des larmes dans les yeux de ma chère fille ! — s'écria-t-il, — lorsque tout ici devrait respirer la joie et le bonheur ! voilà qui est grave.

Camille garda le silence.

— Eh bien ! — reprit-il avec un accent de doux reproche, — ne suis-je donc plus le bon ami, le vieil oncle de ma chère Camille ? Le secret est-il si effrayant, ou le mal si grand, que ma chère enfant ne puisse me le confier ?

— Non, — répondit vivement Mme Villiers, touchée de l'accent du vieillard, — il faut que vous sachiez tout : cette confidence soulagera mon cœur.

Et, levant ses beaux yeux encore humides vers le docteur Brian, elle ajouta :

— Cher bon oncle, je suis la plus malheureuse des femmes ! Léon ne m'aime pas ! Hélas ! il ne m'a jamais aimée ! Il a trompé mon cœur et abusé de mon inexpérience.

— Qu'entends-je ! s'écria le docteur tout stupéfait.

— Oui, — continua Camille en s'animant, — il a joué avec moi une indigne comédie, et pour obtenir ma main il s'est paré de toutes les qualités, de tous les enthousiasmes. — Autrefois — avant notre mariage — il était soumis, tendre, délicat, doux; son langage était toujours distingué, son humeur facile et enjouée; il ne jouait ni ne fumait, ne faisait partie d'aucun cercle; en un mot, c'était vainement que je lui cherchais un défaut. Aujourd'hui, le masque est tombé, et la cruelle réalité se montre sans voile trompeur : ses plaisirs ne sont plus les miens; il m'abandonne à la plus cruelle des solitudes, laissant mon cœur ouvert à tous les soupçons; sa parole est impérieuse et souvent dure; son sentiment est égoïste; ces petits soins et ces attentions délicates du passé, qui font la joie d'une femme, n'existent plus; il me fait pour des amis qui lui don-

nent sans doute de perfides conseils; il va au cercle, joue, et ose fumer dans ce salon !

— Pauvre enfant ! murmura le docteur. Toujours la même histoire, — pensa-t-il, — oh ! les hommes ! quels grands niais !

— Je suis bien malheureuse, n'est-ce pas, mon ami ? demanda Camille.

Le docteur connaissait trop le cœur de la femme et le sentiment d'apre connaissance qu'elle trouve dans les douleurs, même fictives, pour contrarier sa nièce et essayer de lui démontrer qu'il y avait, dans la situation dont elle venait de lui faire un sombre tableau, d'une part, sans doute beaucoup d'exagération, et, d'autre part, peut-être, autant de causes provenant d'elle que de son mari. Il ne voulait, non plus, lui offrir de ces banales consolations qui consistent à démontrer que tel souci, tel chagrin, est celui de presque toutes les femmes, et que partant il faut se consoler d'un mal général et sans remède connu; il savait que la créature humaine est égoïste dans sa douleur, et que ses peines, ses souffrances, sont toujours plus grandes que les peines et les souffrances d'autrui.

— Léon a le cœur loyal et honnête, se contenta de répondre le docteur, je le ramènerai repentant et soumis à tes pieds.

Camille contempla un instant la figure calme et in-

Le bonheur n'est guère de ce monde; mais s'il se trouve quelque part à quelque degré, c'est dans la possession de la vérité et la pratique de la vertu, et, par conséquent, dans la religion.

Sans doute la religion n'affranchit pas l'homme de toutes ces rudes épreuves qui fatiguent l'existence et déchirent le cœur. Les choses ont leur ingratitude et leur sévérité; la douleur est en possession du monde, et son règne n'est pas près de finir. La vie se meut dans des conditions matérielles dont notre liberté n'est pas maîtresse; on ne les fait pas disparaître, c'est à peine si on peut en accroître le bénéfice ou bien en corriger l'injure; mais on ne les domine que moralement, c'est-à-dire en les supportant avec patience et courage, et en les convertissant ainsi en éléments de mérite et de sainteté.

L'homme religieux est donc soumis comme tout le monde à ces forces inexorables; mais il vit sous leur empire, sans amertume ni désolation, et, toutes circonstances égales d'ailleurs, il a toujours plus de bonheur ici-bas que l'homme irrégulier. En effet, tandis que l'incroyant impute souvent son mal aux lois générales du monde et ne peut guère se consoler en pensant que sa souffrance particulière aide au maintien de l'harmonie universelle, le chrétien supporte la peine, les privations et l'injustice, parce qu'il sait que les malheureux ont dans le ciel un protecteur puissant et bon, que tout est réglé pour leur salut, et que leurs afflictions d'un jour seront changées en un bonheur impérissable. Et même il ne souffre pas seulement avec résignation, mais avec joie, à l'exemple des apôtres et à l'imitation de Jésus-Christ; tous les chrétiens de bonne volonté peuvent le savoir, et tous les prêtres chargés de la direction des âmes peuvent l'attester.

Ce que la religion fait pour les individus, elle le fait par là même pour les peuples. Le bien-être en général, la prospérité des intérêts matériels, la culture des sciences et des arts, ce vêtement de luxe et d'élégance dont on couvre la vie humaine et qui est l'extérieur de la civilisation, toutes ces choses ne sont pas l'objet direct de la religion, qui n'a point à les développer; mais elles ne sont pas non plus étrangères à son influence, et elle n'a point à les maudire.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal officiel* publie un décret nommant président de la section du contentieux au conseil d'Etat M. Boulatignier, et conseiller d'Etat M. Berthier.

On parle du R. P. Souaillard, dominicain, comme successeur de Mgr Ginoulhiac, à l'évêché de Grenoble.

telligente du docteur; parlait-il sérieusement? Son amour-propre de femme fut un moment froissé. Par quelle magique puissance le vieillard obtiendrait-il un résultat devant lequel avaient échoué sa jeunesse, sa beauté et son amour? Son regard interrogeait curieusement le digne parent qu'elle avait devant elle; mais celui-ci froissait silencieusement entre ses doigts un papier azuré quelle n'avait pas encore aperçu et le jetait au feu.

— Où est-il ce grand coupable? demanda enfin le docteur Brian?

Camille était retombée dans ses réflexions.

— C'est de Léon que vous voulez parler, mon ami?

— Oui, répondit en souriant le vieillard.

— Que sais-je! Au cercle... avec ses amis... Je ne sais où, enfin... Léon ne me dit point où il va chaque soir.

On voit que Camille exagérait un peu; mais, tout-à-coup, et, comme s'il eût voulu donner un démenti aux paroles de sa femme, la porte du salon s'ouvrit, et Léon, prévenu par un domestique de l'arrivée de son oncle, entra joyeusement dans le salon et vint serrer avec effusion la main de son parent. Après quoi, il embrassa sa femme, avança un siège et prit place en face de la cheminée.

(La fin au prochain numéro.)

— La nomination de M. Renan à la chaire d'hébreu du collège de France semble de plus en plus probable.

On a parlé également de la réintégration de M. de Laprade à la chaire de littérature française de la Faculté de Lyon; mais on assure que l'honorable académicien a décliné l'offre qui lui a été faite à ce sujet par M. Segrès.

— La nomination de M. Guillaume Guizot à la sous-direction des cultes non catholiques est, de la part du *Temps*, l'objet d'une amère appréciation.

— Nous trouvons dans l'*Univers* une circulaire de l'évêque de Saint-Dié et une lettre de l'archevêque de Bourges, lesquels adhèrent au mandement de l'évêque de Strasbourg, condamnant les récentes lettres du P. Graty.

— NN. SS. les évêques du Mans et de Saint-Claude viennent d'adresser au clergé de leurs diocèses, des circulaires où ils condamnent les écrits de M. l'abbé Graty.

Mgr l'évêque de Quimper a défendu à son clergé de conserver et de lire les publications de M. Graty qui lui seraient adressées, si elles ne sont revêtues d'aucune approbation canonique.

— On annonce que le pape a donné dimanche matin la première communion au prince des Asturies, dans une chapelle du Vatican.

— M. Coulon, greffier en chef de la cour de cassation, qui a rempli les fonctions de greffier de la chambre d'accusation de la haute-cour de justice pendant l'instruction de l'affaire Pierre Bonaparte, a été nommé greffier de la chambre de jugement. Il aura pour adjoint M. Guérault, greffier du tribunal de Tours.

— C'est à tort que quelques journaux ont annoncé que M. Charles Floquet avait été choisi pour avocat par la famille de M. Victor Noir, constituée partie civile devant la haute-cour de justice réunie à Tours. M. Gambetta n'a point décliné la mission que la famille voulait lui confier. C'est lui qui portera la parole en son nom. Mais M. Gambetta étant depuis assez longtemps un peu souffrant, M. Laurier a bien voulu se charger de suivre la procédure orale, et peut-être même d'en exposer les résultats devant la haute-cour.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil municipal de Saumur, dans sa séance du 5 mars, a voté à l'unanimité le maintien des octrois. — Cette décision a été prise sur les conclusions du rapport de la commission chargée d'examiner cette question.

Le R. P. Gamon, de l'ordre des Dominicains, est arrivé à Saumur pour prêcher la station du carême à l'église St-Pierre. — Il y aura sermon les mardi et jeudi de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir, et le dimanche aux vêpres.

Jeudi dernier, le sieur Ferchaux, garçon meunier, chez M. Flauchet (Pierre), meunier à la Bournée, commune des Cerqueux, a été trouvé noyé dans un vivier, à 100 mètres environ du logement.

Le sieur Ferchaux avait assez souvent des attaques d'épilepsie, et tout porte à croire qu'il aura eu une crise au moment où il se trouvait sur le bord du vivier, et qu'il sera tombé à l'eau. Ce réservoir a 3^m 50 de profondeur.

Le tirage de la loterie des Dames de la Miséricorde aura lieu, au Bureau de Bienfaisance, le vendredi onze mars, à une heure.

D'après l'*Echo du Loir*, de la Flèche, le projet de M. Galland ne serait pas favorablement accueilli par les populations de la Sarthe. « Le conseil municipal de la Flèche, dit cette feuille, a pris une délibération fortement motivée qui appuie avec toute l'énergie possible le projet de la Compagnie des Charentes, comme le plus susceptible de donner pleine

satisfaction aux intérêts légitimes de la ville. Cette délibération est basée à peu près sur les mêmes arguments que fait valoir la Chambre consultative de Saumur. »

Jeudi 10 mars une très-intéressante soirée sera donnée au théâtre de Saumur par M. Fossier. Elle comprendra une partie sérieuse et instructive : *La Terre avant la création de l'homme*, série de tableaux représentant le développement successif de notre globe, ses révolutions, les soulèvements de montagnes, les animaux gigantesques qui ont précédé l'homme sur la terre, etc. Nous avons assisté jadis aux séances que M. Rhode donnait à Paris sur le même sujet, et nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de la présence à Saumur de M. Fossier pour recueillir cet enseignement facile et saisissant.

Les *Merveilles du ciel étoilé*, qui complètent la partie instructive de la soirée, se composent également de tableaux mécanisés résumant les principes de la cosmographie avec beaucoup de clarté et de précision : les explications du professeur achèvent de mettre ces principes à la portée de toutes les intelligences.

Enfin, pour n'être pas trop sérieux, le programme nous promet les amusantes expériences de M. Fossier, que nous avons aussi vu à l'œuvre et dont la réputation d'adresse et d'habileté est encore au-dessous de son mérite.

L'orage de la semaine dernière, pour avoir surpris bien des gens, n'en doit pas moins être considéré comme un heureux événement, à preuve toute une série de dictons populaires entre lesquels on n'a que l'embarras du choix :

Lorsqu'au mois de mars il tonne,

On remplit bouteilles et tonnes.

De gaieté, vigneron, vide vingt fois ton verre,

Lorsque des pluies en mars inonderont la terre.

S'il tonne en mars, il faut fonder tonnes et tonneaux.

Quand au mois de mars il tonne,

Bacchus nous remplit la toune.

S'il tonne en mars,

Bonhomme, relie tes quarts.

Il est vrai qu'il est un autre proverbe qui dit :

Quand il tonne en mars,

Il faut dire : Hélas !

Mais comme ce dernier n'a pas pour lui la rime, on peut supposer que la raison lui fait également défaut.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 5 février au 4 mars.

N.° ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.			
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	maigres et médiocres.	
BOUCHERS.														
MM.														
1	Remare.	1	6	1	»	4	»	4	54	3	18	43	11	
2	Tessier.	1	5	»	»	»	»	1	6	49	»	22	35	1
3	Touche (1).	3	3	5	»	»	»	2	3	29	»	16	40	3
4	Girard.	»	»	»	1	1	»	»	6	1	2	6	3	
5	Vaillant.	»	»	»	1	1	1	1	6	»	»	13	»	
6	Corbineau.	1	5	1	»	3	1	5	49	»	12	47	10	
7	Laigle.	1	2	»	»	2	1	1	21	1	17	26	»	
8	Prouteau.	1	1	»	2	1	»	1	24	»	17	12	»	
9	Chalot.	2	2	»	»	»	»	2	30	»	16	15	»	
10	Pallu.	1	3	1	»	4	1	6	27	3	10	27	8	
PORCS.														
CHARCUTIERS.														
MM.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	11	»	
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	13	
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	7	
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»	
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	9	
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	9	
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	8	
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	9	
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	5	

(1) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 7 mars. — Au Corps-Législatif a eu lieu le dépôt de divers projets de loi et notamment ceux relatifs aux attributions des conseils généraux.

M. Gambetta a présenté son rapport concluant à la validation de l'élection de M. Alquier, dans la Vendée, laquelle a été validée sans discussion.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce que le prince Pierre Bonaparte arrivera à Tours le 19 mars.

Le même jour arrivera Mme la princesse Bonaparte, dont les appartements sont retenus à l'hôtel de l'Univers.

M. Glandaz, président de la Haute-Cour, s'est exclusivement réservé le droit d'accorder les cartes d'entrée.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

LE GAZ PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR LE GAZ.

Capital : 500,000 fr.

EMISSION

DE

11,000 Obligations à 287-50

Remboursables à 500 fr. en 30 ans.

Rapportant 20 francs d'intérêt.

PAYABLES : 10 francs le 15 août.

10 francs le 15 février.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION :

En souscrivant... fr. 50

15 avril..... 50

15 mai..... 50

15 juin..... 50

15 juillet..... 50

15 août..... 37 50

287 50

A déduire le coupon du 15 août. 10 »

Ce qui fait ressortir l'Obligation à..... 277 50

Les souscripteurs qui se libéreront de suite auront droit à une bonification de 2 fr. 50 par obligation.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 9 au 25 mars,

A Paris, au siège social, 30, rue de

Peletier, 30;

Dans les départements, chez les Banquiers de la Société.

Les demandes accompagnées de versements peuvent être adressées dès aujourd'hui, par lettres chargées, à M. C. BIER, ingénieur directeur.

Des dispositions seront prises pour l'admission à la cote officielle des obligations de la Société.

Les dernières souscriptions seront réduites au prorata des demandes. (67)

HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 150 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1 franc (1).

Les 10 premières séries ont déjà paru.

Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

L'*Univers illustré* de cette semaine contient de charmantes gravures, dont voici les titres : L'Admission des parents et des amis des détenus à la prison de la Santé; la Place Saint-

(1) DEGROCK-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Pierre à Rome, un jour de séance générale du Concile ; Scène principale de la nouvelle comédie de l'Odéon, l'Autre, par George Sand ; le Portrait de S. Em. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, primat des Gaules ; le Portrait d'Alexandre Herzen, le célèbre révolutionnaire russe ; le Second bal de la saison aux Toileries ; le Tirage au sort à la mairie de l'Hôtel de Ville ; Vaccination chez le docteur Lanoix ; Un Dimanche pluvieux, souvenir de Bretagne, délicieuse page d'art ; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures) ; Rébus, etc. — L'Univers illustré est essentiellement une publication de famille, recherchée également dans les châteaux, dans les salons et dans les ateliers, une publication attrayante pour tous, ainsi que le prouve la vogue chaque jour plus grande dont elle jouit.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS.

Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat

ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

Marché de Saumur du 5 mars.

Froment (Th.) 77 k.	18 74	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (charr.)	780	95
Orge	65	— Luzerne	780	78
Avoine	50	Paille	780	46
Fèves	75	— Amandes . .	50	—
Pois blancs	80	— cassées . .	50	—
— rouges	80	Cire jaune . .	50	200
Graine de lin . . .	70	Chanvre tillé		
Colza	65	(52 k. 500)	45	à 49
Chenevis	50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50 k.	65	Blanc	48	à 50
— chenevis 50	42	Demi-couleur .	45	à 47
— de lin	50	Brun	40	à 44

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869	1 ^{re} qualité	140	à	160
Id.	2 ^e id.	100	à	120
Ordin., envir. de Saumur 1869, 1 ^{re} id.		50	à	60
Id.	2 ^e id.	45	à	50
Saint-Léger et environs 1869, 1 ^{re} id.		40	à	45
Id.	2 ^e id.	32	à	35
Le Puy-N.-D. et environs 1869, 1 ^{re} id.				
Id.	2 ^e id.			
La Vienne, 1869				

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869		80	à	100
Champigny, 1869	1 ^{re} qualité	150	à	200
Id.	2 ^e id.			
Varrains, 1869				
Varrains, 1869		80	à	100
Bourgueil, 1869	1 ^{re} qualité	110	à	125
Id.	2 ^e id.			
Restigny 1869		90	à	100
Chinon, 1869	1 ^{re} id.	75	à	90
Id.	2 ^e id.			

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE COLMANT ET C^{ie}.
Les créanciers de la faillite de la société en commandite par actions, dite Société alimentaire de Saumur, sous la raison sociale Colmant et C^{ie}, sont invités à se présenter le lundi 14 mars courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic.
Le greffier du Tribunal,
CH. PITON.
(68)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire,
Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres. Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux. Entrée en jouissance au 1^{er} janvier 1870.
S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

A CÉDER
Pour cause de cessation de commerce,
UN MAGASIN
DE LINGERIE ET MODES
Très-bien achalandé
Et dans un bon quartier.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
de suite,
UN RESTAURANT, bien achalandé, bon matériel et long bail, dans un bon quartier de Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Quatre ou six CHIENS
courants.
S'adresser à M. BRY, aux Rosiers.

BONS ET FORTS COTRETS
A VENDRE
Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile.
S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M^e de bois, à Saint-Florent. (549)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE BOUTIQUE
CHAMBRE, CAVE ET GRENIER,
Située place Saint-Pierre.
S'adresser à M. BONNEAU, rue de l'Hôtel-de-Ville, n^o 7. (29)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE PORTION
DE LA MAISON BERGE
A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.
S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

NOUVEAUTÉS.
B. GABORIT,
Rue St-Jean.
On demande de suite un employé et un apprenti. (66)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PRODUITS
LYSSEROY
DE POITIERS
PR VINS EAUX DE VIE
LIQUEURS
RHUMS.



GLUTEN-VÉRON
Potage breveté
ROY & BERGER
de Poitiers.

PAPIER WLINSI
Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des **Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs.** Une ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharm.

FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.
J.-C. BIGNON,
Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.
On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.

DE LA LOI SUR LA CHASSE
ÉTUDE
Par le chevalier de GLOUVET.
Prix : 1 franc.
A Saumur, chez tous les libraires.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
Auguste MARC, Éditeur, 22, rue de Verneuil, Paris

LA NATURE CHEZ ELLE
TEXTE PAR THÉOPHILE GAUTIER
TRENTA-SEPT CHEFS-D'ŒUVRE DE GRAVURE A L'EAU-FORTE PAR KARL BODMER
Un volume in 4^e colombier, grand luxe, imprimé en caractères élzéviens sur papier teinté.

La Nature chez elle ! un titre nouveau, original, et qui dit exactement le contenu de ce beau livre, dont l'apparition fera époque dans les fastes littéraires et artistiques : — M. Théophile Gautier pouvait seul, interprétant les dessins de K. Bodmer, parler ce langage brillant, ensoleillé, poétique, qu'inspirent les beautés naturelles ; — seul, M. K. Bodmer pouvait copier la nature avec une vérité aussi saisissante, et illustrer par sa pointe l'admirable prose de M. Théophile Gautier.

Le choix du sujet, l'incontestable supériorité du talent de l'écrivain et de l'artiste assurent à *la Nature chez elle* un rang distingué dans toutes les bibliothèques, une place dans tous les salons de famille. — C'est le cadeau le plus attrayant qui puisse recevoir, à un âge quelconque de la vie, les intelligences d'élite qui se sentent étonnées ; émues ou recueillies devant les merveilles de la Nature.

Ces douze chapitres sont autant de tableaux décrits par M. Théophile Gautier dans la langue si poétique qu'on lui connaît, et que M. K. Bodmer, l'éminent artiste, a tenus au bout de sa pointe magistrale ; qu'il a reproduits dans treize admirables Eaux-fortes imprimées hors du texte et dans vingt-quatre Têtes et Fins de chapitres, qui sont des chefs-d'œuvre d'art et d'exécution.

PRIX DE L'OUVRAGE { Broché..... 50 fr.
{ Reliure anglaise, fers et tranches dorés. 60

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 5 MARS.			BOURSE DU 7 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862	74 45	15		74 50	05	
4 1/2 pour cent 1852	105 25	25		102 75		25
Obligations du Trésor	492 50			491	2 50	
Ville de Paris 1869	367 25	75		361 25		6 25
Banque de France	2880		5			
Crédit Foncier (estamp.)						
Crédit Foncier colonial	400			401 25	1 25	
Crédit Agricole	625			625		
Crédit Industriel	660			657 50		2 50
Crédit Mobilier (estamp.)	247 50	1 25		245		2 50
Comptoir d'esc. de Paris	695			696 25	1 25	
Orléans (estampillé)	1005	6 25		1010	5	
Nord (actions anciennes)	1165	2 50		1170	5	
Est	610	5		610		
Paris-Lyon-Méditerranée	1015		2 50	1016 25	1 25	
Midi	641 25	1 25		642 50	1 25	
Ouest	625	5		627 50	2 50	
Charentes	487 75	2 50		491 75	3 75	
Vendée		3				
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1765	17 50		1780	15	
Canal de Suez	343 75	6 25		348 25	2 50	
Transatlantiques	220			220		
Cable transatlantique	420	8 55		420		
Compagnie immobilière	115		8 75	120	5	
Emprunt italien 5 0/0	55 75	10		55 55		20
Autrichiens	787 50	10		797 50	10	
Sud-Autrich.-Lombards	502 50	6 25		505	5	
Victor-Emmanuel						
Crédit Mobilier Espagnol	462 50	5		465 50	2 50	
Est-Hongrois	320	2 50		320		
Foncier autrichien	990			995	5	
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	350			353		
Orléans	342 50			342 50		
Paris-Lyon-Méditerranée	338			336 50		
Ouest	337 50			337 50		
Midi	337 75			337 50		
Est	343			341		

Saumur, P. GODET, imprimeur.
Certifié par l'imprimeur soussigné.